

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 1<sup>er</sup> septembre 1896

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 20 août 1896, M. Etienne Gastaldi, Secrétaire de la Chancellerie de l'Ordre de Saint-Charles, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre National du Mérite Civil, qui lui a été conférée par S. A. R. Monseigneur le Prince de Bulgarie.

## NOUVELLES LOCALES

Une douloureuse nouvelle impressionnait vivement, samedi matin, la population monégasque. M<sup>lle</sup> Amélie Ritt, fille de S. Exc. le Gouverneur Général, venait de succomber à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Aussitôt, de toutes parts, dès que la triste nouvelle eut été confirmée, affluèrent les témoignages de sympathie, et le registre ouvert au Gouvernement se couvrit de signatures.

Par une respectueuse déférence, le Comité des Bals de la Saint-Roman s'empessa de contre-mander la fête qui était annoncée pour le lendemain, montrant ainsi que le deuil qui frappait le Gouverneur et Madame Ritt atteignait la Principauté elle-même.

La cérémonie des obsèques a eu lieu hier. Dès neuf heures du matin, une foule recueillie se pressait à l'hôtel du Gouvernement dont l'un des salons du rez-de-chaussée était transformé en chambre ardente. Le catafalque était recouvert de couronnes. On y remarquait notamment une magnifique croix, tubéreuses, roses et reines-marguerites naturelles blanches, envoyée par S. A. S. la Princesse Régente; la superbe couronne de la Société des Bains de Mer, toute en tubéreuses blanches; celle de M. le Comte Gastaldi; celle des fonctionnaires, en perles avec ruban blanc et rouge voilé de crêpe, celles des Sociétés de la Principauté, etc.

Le cortège s'est formé dans l'ordre suivant :

L'Orphelinat; les Ecoles de filles et celles des garçons; la Société Philharmonique; le Clergé; le char funèbre entièrement drapé de blanc, les chevaux caparaçonnés de même, six jeunes filles M<sup>lles</sup> Ajani, de Coataudon, Copello, d'Hincourt, Jeanmaire et de Loth, tenaient les cordons du poêle; la maison de S. Exc. le Gouverneur Général et les porteurs de couronnes; M. le Lieutenant des Gardes d'honneur, Comte d'Adhémar de Lantagnac, représentant S. A. S. le Prince; la Famille.

Le deuil était conduit par M. Olivier Ritt; son fils, M. Albert Ritt; MM. Théodore Roustan, ambassadeur de France; Albert Roustan, Contre-Amiral, commandant la marine en Algérie; Gaston Roustan, Commandant-Directeur de l'Ecole de Gymnastique et d'Escrime de Joinville-le-Pont, beaux-frères de Son Excellence, et par d'autres parents.

Venaient ensuite les Religieuses, les Dames, les Autorités et Fonctionnaires, parmi lesquels nom-

bre de Consuls accrédités à Monaco; M. Bornier, Directeur Général, et M. Fillhard, Directeur de la Société des Bains de Mer, le personnel du Journal et de l'Imprimerie de Monaco; les Sociétés des Régates, Chorale, Sport Vélocipédique; des députations des Gardes d'honneur, des Carabiniers, de la Police, des Pompiers, des Douaniers, les employés du chemin de fer, tous les ouvriers du chantier de la Cathédrale et la foule des habitants, industriels, commerçants et autres qui avaient tenu à donner, par leur présence, un touchant témoignage de sympathie à la famille du Gouverneur Général, si cruellement atteinte.

Dans le trajet du Gouvernement à la Cathédrale, la Société Philharmonique exécute plusieurs morceaux de circonstance, entre autres la *Marche funèbre* de Chopin, d'un saisissant effet.

A la Cathédrale, où, tant la foule est grande, on a peine à se placer, la cérémonie revêt un caractère à la fois simple et grandiose. Le catafalque, en draperies blanches avec ganses d'argent, est entouré de fleurs et de lampadaires dont les vives couleurs et les milles lumières sont rehaussées par les tentures noires qui recouvrent les piliers du transept et ceux de la nef. Cette décoration et celle de la chambre ardente sont dues au bon goût de MM. Louis Copello et Armand Dongois.

La messe est entièrement exécutée en plainchant par la Société Chorale et la maîtrise. M<sup>lle</sup> Orengo a fait entendre le *Beati* de Barrière, et M. Honoré Bellando, le *Benedictus* de Beethoven.

M<sup>sr</sup> Ramin officiait, entouré d'un nombreux clergé, et a donné l'absoute.

Après l'office, le cortège s'est rendu au cimetière, où la dépouille mortelle de M<sup>lle</sup> Ritt a été provisoirement déposée dans la chapelle, pour être transportée dans quelques jours à la Ciotat, où est le caveau de famille.

Le Gouverneur Général et Madame Olivier Ritt ont reçu de LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco les plus précieux témoignages de sympathie à l'occasion du malheur qui les frappe.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Madame Ritt et leur famille nous prient de remercier, en leur nom, la population tout entière d'avoir bien voulu, en assistant à la cérémonie d'hier, prendre part à leur douleur. Cette manifestation les a profondément touchés.

Une dépêche nous a appris hier la mort subite de S. Exc. le Prince Lobanoff-Rostowsky, Ministre des Affaires Etrangères de Russie.

Le Prince Lobanoff était Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

M. A. Spiess, joaillier-bijoutier à Lucerne (Suisse) est nommé fournisseur-breveté de S. A. S. Monseigneur le Prince de Monaco.

Sur la pieuse initiative de M. Félix Gindre, ami de M. Blondin, une messe pour le repos de l'âme du regretté directeur du Tir aux Pigeons de

Monte Carlo, a été célébrée vendredi à l'église Saint-Charles.

M. Bornier, Directeur Général de la Société des Bains de Mer; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement, de nombreux amis du défunt et le personnel du Tir, assistaient à cette messe.

Quelques chants ont été exécutés par plusieurs artistes de la Société Chorale.

Sur la demande du Vélo-Club de San Remo, de prendre part aux courses organisées dans cette ville, dimanche prochain, le Comité du Sport Vélocipédique Monégasque a décidé que la Société se rendrait dimanche à San Remo; la promenade à Saint-Laurent-du-Var est remise au mois prochain.

Les membres du S. V. M. partiront donc le 6 septembre, avec leur fanfare, pour San Remo, où le plus cordial accueil leur est réservé.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux les paroles adressées le dimanche 23 août par S. Exc. M. le Gouverneur Général aux Sociétés de la Principauté, dans la réunion à laquelle elles avaient été convoquées dans l'enceinte de la salle des fêtes de la place Sainte-Barbe :

Messieurs,

Le très remarquable et très légitime succès remporté au concours de Chalon-sur-Saône par la Société Chorale Monégasque a semblé une heureuse occasion de vous réunir, aux fins de vous congratuler mutuellement et de recevoir les félicitations de Leurs Altesses Sérénissimes, pour les efforts si militants, si bien concertés, auxquels la Principauté doit, cette année, son commencement de réputation de station estivale.

Jusqu'ici, Monaco se contentait d'être, pendant la saison d'hiver, le rendez-vous très recherché de la société élégante du monde entier. De très importantes transformations entrevues à l'horizon permettent de présager que l'affluence des visiteurs y sera grande encore du mois de mai au mois d'octobre. C'est le devoir de chacun ici de contribuer, dans la mesure de ses forces, à préparer cette ère nouvelle; vos Sociétés peuvent à bon droit être fières de la part qu'elles y ont prise, comme aussi la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers ne peut que s'applaudir de ce qu'elle a fait, et mérite tous les remerciements pour le concours généreux et pratique par elle prêté dans toutes les circonstances.

Il est naturel que je commence par confirmer le télégramme de compliments adressé, au nom de Son Altesse Sérénissime la Princesse Régente, à M. Gindre, le dévoué président, à M. Nef, l'habile directeur, et à tous les membres exécutants de la Société Chorale, qui s'est appelée modestement l'*Avenir*, mais qui pourrait bien être intitulée le *Présent*, et même le *beau Présent*. Indépendamment d'auditions très intéressantes, données dans les fêtes de charité, dans les solennités nationales ou religieuses et dans les réunions publiques, vous avez, Messieurs, organisé directement, avec l'aide de la Société des Bains de Mer, deux kermesses comprenant jeux divers, concerts et bals, qui ont dignement figuré dans la série des divertissements hebdomadaires inaugurés cet été. Vous avez encore une fois porté bien haut le renom de la Principauté dans un concours sérieux. Un premier prix de lecture à vue avec félicitations du jury, un premier prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations également, un prix spécial de direction et un premier prix d'honneur décerné aux

acclamations de l'assistance, constituent un succès exceptionnel et prouvent que vous êtes supérieurement exercés dans toutes les parties du programme d'un orphéon d'élite. Votre Société ne compte que peu d'années d'existence, et votre bannière porte des insignes d'honneur que bien de vieilles troupes ambitionneraient. Bravo et en avant ! Puisse l'avenir vous réserver, dans des divisions d'excellence, la continuation de semblables trophées ! La valeur de votre chef, qui a reçu sa récompense particulière, nous en est garante. Nous avons la certitude aussi qu'avec M. Gindre pour président, votre tenue sera partout remarquée parmi les plus distinguées.

Un ban pour la Société Chorale !

Vous, Messieurs de la Société des Régates, après les magnifiques luttes de cet hiver, à la voile et à la rame, luttes qui ont fait venir à Monaco d'éminents concurrents de plusieurs pays, vous avez procuré à la population les kermesses, jeux variés, concerts et bals du printemps. Vous y avez ajouté depuis trois fêtes on ne peut plus complètes et parfaitement réussies. Des courses énergiquement disputées ont fait valoir, à Monaco et au dehors, le bon entraînement de vos vigoureuses équipes. Des innovations improvisées, des joutes de toute nature, sérieuses ou comiques, ont permis au public d'applaudir à l'ingéniosité de vos programmes. Vous avez inauguré, pour votre matériel déjà remarquablement monté, un garage qui doit servir de modèle, car tout y a été prévu pour le confort et pour l'utilité pratique. Votre salle d'escrime va s'ouvrir dans d'excellentes conditions. En un mot, sous l'infatigable impulsion de votre président, M. Marquet, de vos vice-présidents et de votre comité, votre Société, encore jeune, est déjà la plus nombreuse, peut-être la plus riche, et sans contredit une des plus renommées de tout le littoral. Elle fait grand honneur à la Principauté. Vous ne perdez non plus aucune occasion d'affirmer, en même temps que vos qualités essentielles, un caractère accueillant et hospitalier du meilleur aloi. La haute sollicitude Princièrre a déjà récompensé votre digne Président. Je suis heureux d'avoir à vous adresser à tous les félicitations de Leurs Altesses Sérénissimes pour votre rôle pendant la présente campagne.

Un ban pour la Société des Régates !

Avec les machines de choix et les puissants jarrets que possède le Sport Vélocipédique, on ne se laisse pas distancer sur la voie qui mène au progrès et aux éloges. L'aimable président, M. Letainturier, son bureau et la cohorte qui les entoure ont eu à cœur de ne rien négliger pour consolider et pour étendre la réputation de la Société. Le succès a répondu à leurs efforts. On avait déjà remarqué les évolutions illuminées, exécutées sur la place Sainte-Barbe, en janvier dernier. L'essai vraiment original et vivement enlevé de fantasia aux lanternes, applaudi par des milliers de spectateurs, sur la place du Casino, le 5 juillet, a mis en lumière, c'est le mot, de la manière la plus heureuse, l'initiative personnelle et le talent d'invention des bicyclistes monégasques, en même temps que la charmante libéralité de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco. Quant aux courses, plusieurs fois données et qui ont amené de très loin des lutteurs émérites, elles ont prouvé combien on apprécie les superbes prix du vélodrome de la Condamine, dont il convient de reporter à qui de droit la gratitude. Comment ne pas parler aussi des excursions au dehors, en troupes nombreuses, avec fanfares, excursions qui, en exerçant vos forces et en vous procurant les saines jouissances de la visite de régions intéressantes, vous aident à porter élégamment au loin la renommée de la Principauté ? A tous ces titres, le Sport Vélocipédique a bien gagné sa large part des félicitations Princières.

Un ban pour le Sport Vélocipédique !

J'espère que les membres de la Société Philharmonique et leur excellent président M. de Loth, non plus que leur directeur M. Testa, n'ont pas pensé un seul instant que, pour n'avoir pas encore été cités, ils pussent être oubliés. Ce serait une véritable ingratitude. Sans doute, alors que la Principauté a déjà, au Casino, un orchestre justement réputé parmi les plus célèbres du monde, il eût été impossible de songer à créer, à côté, une autre Société visant aux concours extérieurs. Mais il restait un rôle à remplir, rôle éminemment gracieux et pratique, celui d'intervenir, au premier appel, dans les fêtes publiques et privées, dans les solennités, officielles et religieuses, dans les distributions, de prix, les réceptions, les aubades, les sérénades, etc. C'est un concours, doublement méritoire, en raison de la fatigue qu'il impose, qui n'a jamais été demandé en vain à la Société Philharmonique. Elle est constamment à la peine ; il convient qu'elle soit à l'honneur. Prétendre qu'elle a droit aux palmes du martyre serait aller trop loin. Mais, s'il y avait un jury en ces matières, sans aucun doute, M. le président de Loth, M. Testa et les membres exécutants de la Philharmonique, obtiendraient, à l'unanimité et avec

félicitations de la masse du public, un premier prix d'entraînement, un premier prix de persévérance, un premier prix de modestie, un premier prix de dévouement et un premier prix de bonne camaraderie. Que la Société veuille bien recevoir les médailles morales correspondantes, sous la forme de félicitations que je suis heureux de lui adresser au nom de Leurs Altesses.

Un ban pour la Société Philharmonique !

Félicitations également et remerciements à M. Botta, à M. Abel et à tout le Comité d'organisation des fêtes de la Saint-Roman sur la place Sainte-Barbe, continuateurs d'une ancienne et touchante tradition. On ne saurait assez louer leur zèle, car ils ont la tâche relativement la plus ingrate, la série de leurs fêtes ayant lieu juste au moment où il y a le moins de monde dans la Principauté, et la majeure partie du quartier où ils opèrent ayant une destination habituelle, plus particulièrement calme et recueillie. Ajoutons à leur part des félicitations Princières, un cordial merci pour la préparation de la présente réunion.

Un ban à leur adresse !

Messieurs, j'ai parlé de votre bonne camaraderie. C'est la note dominante entre vous, celle qui frappe tous les étrangers. Cela tient à ce que vous représentez on ne peut mieux la composition de ce pays, où l'on est heureux de vivre en paix avec tout le monde. Chacune de vos Sociétés contient l'élément monégasque fusionné avec les éléments français et italiens. Il y règne la plus complète harmonie, et vos diverses Sociétés ne forment, pour ainsi dire, qu'une seule et même famille. La Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, qui a nombre de ses agents dans vos rangs, s'associe de tout cœur et de toutes ses ressources, elle le prouve encore en ce moment, à vos exploits et à vos fêtes. Que M. le Directeur Général Bornier, qui sait de quelles sympathies l'Administration de la Société est entourée, par ceux qui la connaissent vraiment, veuille bien recevoir et transmettre les meilleurs compliments de Leurs Altesses Sérénissimes.

Messieurs, deux bans pour la Société des Bains de Mer !

En terminant, ce m'est une profonde satisfaction que d'attester qu'il est impossible de rencontrer nulle part, non pas seulement à égalité de population, mais même dans de très grands centres, un noyau plus complet, plus remarquable de Sociétés diverses aussi bien composées, aussi bien organisées, aussi bien présidées et dirigées, aussi étroitement unies. C'est une véritable gloire pour Monaco !

Maintenant, si nous nous demandons à qui chacun de nous doit sa situation, à qui chacune des Sociétés Monégasques doit son existence, nous trouvons notre vrai cri de ralliement et de reconnaissance, que je vous invite à répéter avec moi :

Vive notre bien-aimé Souverain, le Prince Albert !

Vive notre gracieuse Régente, la Princesse Alice !

Vive le Prince Héritaire !

Longue vie, bonheur et fidélité de tous à Leurs Altesses Sérénissimes !

Vivent Leurs Altesses Sérénissimes !

La Société Chorale l'*Avenir* nous prie d'informer les personnes qui ont gagné des lots de la Tombola de vouloir bien les réclamer à M. F. Gindre, président, 1, avenue de la Gare, de 9 heures du matin à midi, jusqu'au 30 courant.

Passé ce délai, les lots resteront acquis à la Société.

Dans son audience du 28 août dernier, le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, a prononcé les condamnations suivantes :

Jules Bourbaud, 30 ans, peintre en bâtiments à Nice, six jours d'emprisonnement et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Yves-François-Marie Marquer, 42 ans, sans domicile fixe, pour vagabondage et port d'arme prohibée, douze jours de prison et saisie de l'arme.

Gaétan-Bernard-Jérôme Curti, cultivateur à Monaco, 40 ans, pour rébellion et ivresse manifeste, douze jours de prison et 5 francs d'amende.

Louis Berna, 40 ans, journalier à Monaco, douze jours de prison, et François Pavon, 34 ans, garçon d'écurie aussi à Monaco, douze jours de prison, par défaut, pour ivrognerie.

Marius Gastaldi, 11 ans, et Barthélemy Carbone, 14 ans, tous deux à Monaco, détention jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis dans une maison de correction, pour vols et complicité.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — M. Massoni, nommé directeur des Postes et Télégraphes des Alpes-Maritimes, en remplacement de l'honorable M. Gougé, admis à la retraite, a pris possession de ses nouvelles fonctions.

## LETRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Les courses normandes ont été contrariées cette année par des vents épouvantables, des averses torrentielles et des tempêtes. Les *sportsmen* ont eu un temps affreux pour faire la traversée par mer de Trouville à Dieppe. Le fameux vent du sud-ouest, que les marins appellent *surroi* par abréviation, a sévi avec une extrême violence. Ce ne sera que dans deux ans que sera terminé le chemin de fer du Havre à Dieppe directement, par Montivilliers et Rolleville. Ce ne sera que dans deux ans qu'on pourra, après les courses de Deauville, se rendre à Dieppe par terre sans faire d'interminables détours.

L'escadre du Nord a fui Dieppe et ses tempêtes, au grand désespoir de M. Blode, le fermier du Casino. On comptait sur un débarquement de galants officiers pour donner de l'animation aux bals de la station. Les demoiselles qui font de la bicyclette sont inconsolables. La baisse du baromètre les contriste, et c'est avec des larmes dans les yeux qu'elles s'arrêtent devant les opticiens où l'instrument indicateur du temps persiste à rester à : *pluie ou vent*. Vilaine saison pour Dieppe. Ce qui contriste les Dieppois, c'est que Trouville a eu ses jours d'encombrement : ce qu'on attribue à la visite du Président de la République. Aussi le Comité des Fêtes a-t-il l'intention de faire une démarche auprès de M. Félix Faure pour le prier de venir l'an prochain à Dieppe sur un bâtiment de l'Etat. On se rappelle dans cette station qu'il a suffi autrefois de la duchesse de Berry pour mettre la plage à la mode. M. Félix Faure voudra-t-il rendre son lustre à Dieppe ? Ne craindra-t-il pas d'être traité d'orléaniste ?

Il faut dire que, sous Louis-Philippe, l'opposition, représentée par des peintres, des littérateurs, des artistes — terrible engeance ! — fit concurrence à Dieppe. Alphonse Karr et d'autres inventèrent Etretat, puis Trouville. Trouville, comme son nom l'indique, était un véritable *trou* avant d'être la reine des plages. C'était un petit trou pas cher ! Mais le duc de Morny, avec Deauville, a changé les prix, et, malgré la chute de l'Empire, ils se sont maintenus.

×

J'ai l'habitude de fuir devant le mauvais temps, comme les hirondelles. C'est pour cela qu'en été je vais à la mer, et en hiver, à Monte Carlo. Les tempêtes dieppoises m'ont engagé à m'abriter au Havre, dans les appartements capitonnés de l'hôtel Frascati. Il y a un monde très choisi. J'y ai rencontré un Américain, âgé de 88 ans, qui, depuis longtemps, passe ses étés à Frascati et ses hivers à Monaco. C'est un marcheur infatigable et la meilleure fourchette de la table d'hôte de l'hôtel de Paris, dont il occupe le bout. Il est coiffé d'une calotte noire et fait honneur à tous les plats. Il recherche surtout la compagnie du baron de Nervo, son contemporain, qui a, je crois, le même âge que lui et qui est tout à fait vert. On les appelle « les deux jumeaux ». Tous deux, ils sont grands amateurs de théâtre. On les voit assis côte à côte, dans la salle du Casino, sur les banquettes à droite des acteurs. Ils sont excellents juges du mérite des artistes ; mais le baron de Nervo préfère la musique et l'Américain préfère la comédie.

Toujours intrépide, cet Américain ! Avant l'heure du déjeuner, il va à pied de l'hôtel de Frascati au Pain de Sucre de Sainte-Adresse. C'est ce qu'il appelle « prendre son apéritif ». Il revient par la route des Phares et fait ensuite autant d'honneur à la cuisine de l'hôtel havrais qu'à celle de l'hôtel de Paris à Monte Carlo.

Chose rare chez un Américain, c'est un adversaire déclaré des tramways électriques dont le Havre est sillonné. Le tarif de ces tramways est très démocratique. Pour dix centimes on fait des courses de plusieurs kilomètres. C'est un tarif que devraient adopter les funiculaires et les crémaillères de la Suisse, d'Aix-les-Bains et du Midi, dont les prix très forts éloignent les voyageurs.

×

J'ai donc fui devant la tempête et j'ai pris le rapide pour rentrer à Paris, d'où je vous écris. J'ai encore plus froid sur le boulevard que sur la plage. L'air de la mer fouette le sang ; les averses continuelles de Paris, me donnent le frisson. Décidément je ne resterai pas longtemps à Paris et j'irai demain ouvrir la chasse. Il n'y a actuellement dans la capitale aucun Parisien de marque ; les cercles sont vides ; on gèle dans les cafés-concerts des Champs-Élysées. On ne rencontre au Bois et dans les théâtres que

des étrangers. Ce ne sont même pas, selon le cliché traditionnel, des étrangers de distinction : ce sont des clients de l'Agence Cook. Ils vont en jacquette grise à l'Opéra.

J'ai même rencontré une famille de Peaux-Rouges. Ne riez pas ! Un interprète, parlant français, accompagnait un Brésilien, un riche Brésilien au teint bronzé, comme celui qu'a rendu célèbre une pièce du Palais-Royal.

Il était accompagné de sa femme encore plus bronzée que lui et de deux jeunes demoiselles, ses filles, âgées de 8 à 12 ans, et d'un petit garçon de 7 ans. Je me hâtai, en bon chroniqueur, de lier conversation avec l'interprète. Cette famille était jadis anthropophage. Le petit garçon a des velléités de manger de la chair fraîche ; il s'arrête avec admiration devant les étalages des bouchers. Il ne boit pas de vin ; le vin lui paraît avoir un goût aigre. Mais il adore l'eau-de-vie et surtout le tafia. Ces Peaux-Rouges arrivent de Maos (Para). Ils ont trouvé le Havre admirable ; la Seine, à côté des immenses rivières de leur pays, leur paraît un ruisseau. Les tunnels des chemins de fer les effraient. Ils portent avec horreur des chaussures et des chaussettes. Les vêtements leur paraissent être un supplice : chez eux, ils sont nus en été comme en hiver. Ils sont excellents cavaliers et très habiles à tirer de l'arc. Ils ont apporté dans leurs bagages des flèches empoisonnées et de charmants ouistitis

Voilà des voyageurs qu'il ne faudrait pas accompagner au Para. Ils vous feraient rôti comme des poulets. C'est fâcheux ; car ce pays du Para est, paraît-il, merveilleux. En peu d'années des relations commerciales le transformeront. On pourra y installer des colonies prospères ; les Anglais s'y préparent.

Les journaux parisiens sont pleins de renseignements sur le « ladies-club » de Paris. C'est un cercle de dames, un cercle où les dames seules sont admises. Nous ferons remarquer que la nouvelle manque un peu de fraîcheur. Ce cercle a été ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 1896 et, dès l'année précédente, nous avons annoncé cette ouverture ici-même. Pendant sept mois il a fonctionné sans attirer l'attention de la presse parisienne. Il s'appelait à l'origine, comme nous l'avions dit, le *Lotus Club*. C'est le seul cercle de Paris où l'on ne joue pas. La présidente est M<sup>me</sup> de Marsy. Le siège du cercle est un joli hôtel situé rue Duperré. Un chroniqueur méchant a prétendu que c'était un peu trop près du Moulin-Rouge. La calomnie n'était même pas spirituelle. Les plus grandes dames patronnent l'œuvre qui est fort utile aux veuves qui s'ennuient. Sur trente-cinq convives, au dernier diner du cercle, il y en avait trente et une.

DANGEAU.

## BIBLIOGRAPHIE

### Un cyclone aux Etats-Unis

L'Américain prit la parole.

Il débuta ainsi d'une voix grave :

— Le cyclone paraissait commandé par un stratège. Il choisit sa route avec la plus merveilleuse perspicacité. Les forces dont il disposait furent maniées avec l'habileté et le jugement qu'un général de génie pouvait seul posséder. Evitant soigneusement les obstacles qui auraient été de nature à l'arrêter, il passa légèrement, dans sa marche serpentine, au-dessus de certains endroits ; à d'autres, il descendit, fit rage. Ça et là, il se divisa en deux corps, mais chaque corps accomplit sa part de destruction. Il eut les torsions, les biaisements, les enlacements d'un athlète supérieur. Quoiqu'il nous ait enlevé maintes vies et maintes propriétés, nous le respectons à cause de sa puissance et de son intelligence.

C'était le mercredi de la dernière semaine de mai. Je me trouvais à Saint-Louis depuis deux jours. J'assistai à l'ouragan du haut d'une sorte de tour qui était située en dehors de son aire. Je pus donc tout voir.

Le rassemblement préparatoire des nuages à l'ouest, vers cinq heures du soir, constitua un des plus beaux spectacles qui se soient jamais présentés à l'œil d'un homme, cependant ce spectacle n'était rien, comparé à celui qu'offrit, en sa terrifiante grandeur, l'assaut de la ville.

De noires nuées de renfort, chargées d'électricité, venant du Sud-Ouest et du Nord-Est, ne tardèrent pas à rejoindre le gros des troupes. Quelque confusion régna d'abord, mais, au bout de deux minutes à peine, la consolidation s'opérait.

Alors l'armée entière, admirablement ordonnée et disciplinée, s'ébranla. Elle avait son centre, son aile droite, son avant, son arrière-garde, ses escadrons volants,

ses guérillas franches. Au fur et à mesure qu'elle avançait, son allure se faisait plus vive, plus impérieuse. La masse principale ressemblait à une vis gigantesque, tournant sur elle-même avec une rapidité vertigineuse, pointe inclinée vers la terre, et le bruit que produisait ce tournoiement était pareil à celui d'une trompette mille fois multipliée.

Bientôt l'armée atteignit la cité, où elle répandit une nuit subite. Sous le contact de la vis, qui avait à sa charge l'œuvre maîtresse de la dévastation, maisons, édifices, églises, les constructions solides aussi bien que les constructions fragiles croulèrent comme de simples bâtiments de cartes ; arbres d'un siècle, buissons d'un jour se pulvérisèrent ; voitures, tramways, chariots se réduisirent en miettes ; steamboats, barques, canots, coulèrent à pic. Mais les ailes, les escadrons, les guérillas, de leur côté, ne laissèrent pas que d'agir effroyablement.

Enfin, aux horreurs de la tempête, vinrent s'ajouter les horreurs des incendies qui éclatèrent un peu partout, au milieu des débris.

Le lendemain, on comptait les morts par centaines et l'on évaluait les pertes à des millions de dollars.

×

L'Américain se recueillit trois ou quatre secondes, ensuite il reprit, sur un ton plus familier :

— Je ne m'arrêterai pas au désastre lui-même, dont les dépêches de l'époque vous ont indiqué l'étendue, je veux seulement vous donner quelques détails obtenus sur place, qui me paraissent intéressants.

Il y eut des traits d'héroïsme :

Au début du cyclone, un poteau télégraphique, en tombant, cassa le bras du docteur Starkloff, qui conduisait son buggy. Le médecin, après une ligature sommaire dans une pharmacie, se disposait à rentrer chez lui pour se faire soigner, lorsqu'il apprit qu'un hôpital voisin venait d'être détruit, que les malades étaient sans abri. Il ne songea plus à sa blessure. Il se mit à la recherche d'un refuge temporaire, en trouva un, et quarante-huit heures durant, son bras inerte collé au corps, il présida à l'installation du nouvel hospice. Vainement l'engageait-on à prendre un peu de repos. Il ne s'éloigna que quand tout fut organisé.

Un train arrivait à Saint-Louis, alors que l'ouragan était en pleine furie. Il avait à traverser un pont situé au-dessus d'une rue. On ne distinguait rien ni devant ni derrière soi. Le mécanicien hésita un instant à franchir le pont, puis il s'y décida. Mais vers le milieu du pont, le vent arrêta le train. Au même moment, par un éclair, le mécanicien voyait, dans la rue, sa maison, sa propre maison rasée jusqu'au sol. Chacun devine l'épouvantable angoisse qui l'étreignit. Il pensait (il le déclara plus tard) que tous les siens étaient tués. Cependant, appelant à son aide une suprême énergie, il se maîtrisa, fit force vapeur, réussit à triompher du vent, et amena le train à la gare. Là, il descendit de sa machine ; effroyablement pâle, l'œil égaré, il courut comme un fou à son logis. Les siens, heureusement, avaient la vie sauve !

Un ponton, sur lequel se tenaient quatre personnes : les capitaines Massingale et Kieflien, Miss Daley et un petit boy de quatorze ans, Jimmy Owen, rompit ses chaînes et partit à la dérive le long du Mississipi. La tempête le poussait de droite et de gauche contre les quais, les vapeurs, les chalands. La mort s'annonçait comme imminente à ses passagers.

Tout à coup, il aborda un embarcadère, Owen sauta l'embarcadère et essaya d'y attacher le ponton avec un câble, mais le câble lui échappa des doigts et le ponton, de nouveau, partit. Alors Owen aperçut un skiff, il appela un garçon de son âge, Mac Dowel ; les deux gamins prirent le skiff, et s'élançèrent à la poursuite du ponton. Mac Dowel nageait, Owen, d'une main, barrait à l'aide d'une rame, de l'autre main il épuisait l'eau du batelet à l'aide de son chapeau.

Comme le skiff frôlait un steamer qui flottait désemparé, on héla, du steamer, les boys, leur demandant assistance. Ils répondirent qu'ils avaient une dame à sauver. Cependant le vent rageait, mais les courageux gamins tinrent bon, ils finirent par atteindre le ponton, et ils recueillirent miss Daley ainsi que les capitaines, qu'ils conduisirent au rivage.

Il y eut aussi des incidents comiques :

Dans un tramway, le cyclone devéit complètement deux dames élégantes. Elles sortirent du tramway nues

comme des Eves avant le péché et se réfugièrent, confuses, sous un porche où on leur apporta des habits.

Un cab, qu'occupait Abram Calhoun, de New-York, fut renversé sans dessus dessous. Calhoun perdit connaissance. Lorsqu'il rouvrit les yeux, un homme lui demanda : « Etes-vous blessé à mort ? — « Non, je ne suis qu'étourdi ». — « Vous êtes dans mon bar », poursuivit l'homme. — « Bien, donnez-moi une bouteille de bière », fit Calhoun. Et l'homme se mit à rire,

Au comptoir d'un débit, Henri Collin, de Springfield, buvait un verre de gin. Les murs du débit tombèrent. Collin virevolta à plusieurs reprises, puis il se retrouva debout, ayant en main son verre qui contenait encore un peu de gin. Il huma avidement la liqueur, car il sentait, conta-t-il, la « nécessité d'un cordial ».

Quant aux scènes navrantes, impossible de les retracer toutes. Je n'en retiens qu'une.

Dans un quartier pauvre, une fillette de onze ans, appuyée contre un wagon, sanglotait sans trêve, comme si elle voulait ne s'arrêter que quand son cœur serait brisé. Personne n'osait s'approcher d'elle. Que lui dire ? Les voisins se murmuraient entre eux qu'elle était la seule de sa famille qu'on eût revue, que les autres membres étaient ensevelis, ou à la Morgue, ou quelque part. Enfin une vieille femme prit la fillette et l'ammena. L'enfant trébucha, et à chaque pas elle poussait des sanglots.

L'Américain avait prononcé très bas ces derniers mots. Il ajouta sourdement :

J'étais présent, j'ai entendu ses sanglots, je ne les oublierai jamais, jamais.

×

Mais, après un silence, sa face s'éclaira, et il dit, avec une pointe d'orgueil.

— Nous autres, nous reprenons rapidement notre sang-froid. Le surlendemain de la catastrophe, les négociants étaient à leur comptoir dévasté, attendant les clients. Un marchand de chaussures avait arboré l'enseigne suivante : « Mes magasins ont été dévastés, mais mes « marchandises n'ont pas souffert. Mes bottines sont les « meilleures du pays. Spécialité de souliers à forte « semelle pour circuler à travers les débris. »

(Le Radical)

PAUL HEUSY.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

## AVIS

Monsieur **Giovenale Ravera** a cédé à monsieur **Célestin Mignon** les marchandises et le matériel du commerce d'épicier et débitant de vins et liqueurs qu'il exploitait à Monaco, quartier des Révoires.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à présenter leurs réclamations en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, rue Grimaldi, 39.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire et défenseur, à Monaco, rue Grimaldi, 39.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, les quatre et dix juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré :

Monsieur Louis DODA, commerçant, demeurant à Monte Carlo, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, a acquis de :

1<sup>o</sup> Monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco ;

2<sup>o</sup> Madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, épouse de monsieur le marquis Henri ZURLA ;

3<sup>o</sup> Madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ;

4<sup>o</sup> Monsieur le Chevalier Eugène DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco ;

5<sup>o</sup> Madame Agnès-Marie-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur Emile PIÉRI, capitaine au 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Nice ;

6<sup>o</sup> Mademoiselle Marie-Isabelle-Bénédictine-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI, célibataire, sans profession, demeurant aussi à Nice ;

7° Madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Paul GIRARD, négociant, avec lequel elle demeure à Monaco ;

8° Madame Honorine-Agnès-Adèle DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, comptable, avec lequel elle demeure à Monaco ;

9° Monsieur Ernest-Edouard-Joseph DE ANGELIS, agent maritime, demeurant à Monaco ;

10° Monsieur Hector DE ANGELIS, Régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, et y demeurant ;

Ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire.

Une parcelle de terrain d'une contenance approximative de sept cent cinquante mètres carrés, située à Monaco, quartier de Saint-Michel, tenant d'un côté à l'avenue du Berceau, de l'autre à la propriété Briguiboul et par un passage compris dans la vente à l'avenue Saint-Michel, par devant aux propriétés Rigoni et Ravello, et par derrière à l'acquéreur monsieur Doda, au sieur Palmaro et aux vendeurs, ladite parcelle portée au plan cadastral sous partie du n° 150 de la section D.

Cette acquisition a été faite au prix de *trente-deux mille francs*.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le vingt août mil huit cent quatre-vingt-seize, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble ci-dessus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles doivent requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous leurs droits sur cet immeuble.

Pour extrait,  
Signé : A. BLANC.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur André Musso, négociant à Monaco, sont invités à se présenter au palais de Justice, le 4 septembre prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 28 août 1896.

Pour le Greffier en Chef :  
A. Cioco, C.-G.

AVIS

Les créanciers du sieur Louis CAPELLERO, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne, ou par fondé de pouvoirs, le 4 septembre courant, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé, conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Pour le Greffier en Chef :  
A. Cioco, C.-G.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco,  
rue Grimaldi, 39.

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire, à Monaco, le 29 août 1896, madame veuve Magliano a cédé à Monsieur Philippe Gueit, propriétaire, ancien cafetier à Toulon, son fonds d'hôtel dit des *Quatre Saisons*, exploité à Monaco, boulevard Charles III.

Prière aux créanciers, s'il en existe, de se faire connaître dans la huitaine, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le mardi huit septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à neuf heures et demie du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de

l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers en bon état, consistant en : grande armoire à glace, commode de psychée, tables de toilette, table de nuit, glaces, tables diverses, chaise longue, fauteuil, chaises rembourrées, poêle, rideaux, etc.

5% en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, CH. TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 23 août au 30 août 1896

CANNES, b. Marie, fr., c. Arnaud,	sable.
ID. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Rosine, fr., c. Besson,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Bachelon,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Daumas,	id.
ID. b. Désiré, fr., c. Mallet,	id.

Départs du 23 au 30 août 1896

CANNES, b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Rosine, fr., c. Besson,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Bachelon,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Daumas,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.

CHEMIN DE FER DE MONTE CARLO A LA TURBIE

De Monte Carlo à La Turbie (montée)

Monte Carlo, départ à 6 h. matin (dimanches et fêtes) — 8 h. — 10 h. matin — 2 h. — 4 h. 10 — 6 h. 30 soir.

Bordina, arrivée à 6 h. 7 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 7 — 10 h. 7 matin — 2 h. 7 — 4 h. 17 — 6 h. 37 soir.

La Turbie, arrivée à 6 h. 22 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 22 — 10 h. 22 matin — 2 h. 22 — 4 h. 32 — 6 h. 52 soir.

De la Turbie à Monte Carlo (descente)

La Turbie, départ à 6 h. 30 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 30 — 10 h. 35 matin — 3 h. — 5 h. — 7 h. soir.

Bordina, arrivée à 6 h. 45 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 45 — 10 h. 50 matin — 3 h. 15 — 5 h. 15 — 7 h. 15 soir.

Monte Carlo, arrivée à 6 h. 52 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 52 — 10 h. 57 matin — 3 h. 22 — 5 h. 22 — 7 h. 22 soir.

PRIX DES PLACES (semaine)

Montée, 1<sup>re</sup> classe : 3 fr. 10 — 2<sup>e</sup> classe, 2 fr. 30.  
Descente, 1<sup>re</sup> classe, 1 fr. 55 — 2<sup>e</sup> classe, 1 fr. 15.  
Aller et retour : 1<sup>re</sup> classe, 4 fr. 65 — 2<sup>e</sup> classe, 3 fr. 45.

DIMANCHES ET FÊTES

Montée, 1<sup>re</sup> classe, 1 fr. 55 — 2<sup>e</sup> classe, 1 fr. 15.  
Descente, 1<sup>re</sup> classe, 0,75 — 2<sup>e</sup> classe, 0,60.  
Aller et retour, 1<sup>re</sup> classe, 2 fr. 30 — 2<sup>e</sup> classe, 1 fr. 75.

Sociétés. — Groupes de 20 personnes au moins, aller et retour, par personne, 1 fr. 50.

Abonnements. — Pour 30 courses, valables 3 mois, 51 fr. 75. — Pour 10 courses, valables 1 mois, 17 fr. 25. — Pour un nombre quelconque de courses, par mois, 20 fr.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

Imprimerie de Monaco — 1896

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Août	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	24	761.3	761.9	761.1	761.7	762.1	21.9	23.8	26.0	22.0				20.6	52
25	761.9	761.0	760.2	759.9	759.5	21.5	23.2	24.6	22.0	21.5	67	id.	Couvert		
26	757.9	755.1	754.0	752.2	752.0	22.9	22.2	21.5	22.5	20.6	48	S O très fort	Couvert, quelques gouttes		
27	754.0	754.2	754.1	754.6	755.2	21.0	23.8	24.9	21.0	20.0	40	S E fort	Beau		
28	756.8	757.0	757.3	757.9	758.5	20.2	21.9	20.1	19.0	17.9	67	id.	id.		
29	753.0	757.1	756.3	756.6	757.9	21.8	22.8	23.5	20.1	19.3	57	S O faible	Variable		
30	755.3	755.3	755.9	756.1	757.1	20.8	22.6	24.7	20.2	19.5	71	id.	Beau		
DATES		24	25	26	27	28	29	30							
TEMPÉRATURES EXTREMES		Maxima		26.0	25.2	23.2	25.0	24.0	24.0	25.5					
		Minima		20.1	19.6	19.9	18.9	17.3	17.8	18.4	Pluie tombée : quelques gouttes				